

Règlement particulier

Finale de la Coupe de France de la Montagne 2024

20, 21 et 22 septembre 2024

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des courses de côte.

LA LIGUE GRAND EST du SPORT AUTOMOBILE, en collaboration avec L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ALSACE en collaboration avec l'ASSOCIATION RALLYE PASSION

Organise les 20, 21 et 22 septembre 2024 :

La Finale de la Coupe de France de la Montagne 2024 à STEIGE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Grand Est sous le N° 32 en date du 08 / 07 / 24

Et enregistré à la F.F.S.A. sous le permis d'organisation sous le N° 506 en date du 16 / 07 / 24

ORGANISATEURS

Organisateur Administratif : ASA ALSACE - 10 rue de Waldkirch 67610 SELESTAT

Organisateur technique : ASSOCIATION RALLYE PASSION - 67220 STEIGE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA.

Comité d'organisation :

- Président de la Ligue Grand Est : Mr Jacky CLEMENT et son Comité
- Président de l'ASA ALSACE : Mr Franck MADER et son Comité
- Président de l'Association Rallye Passion : Mr Mickael GASS et son Comité
- Maire de la Commune de Steige : Mme Monique HOULNE



ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Louis Jean VILLARD	Licencen°12774
Commissaires sportifs	M. Gilbert HORALA.....	Licencen°12674
	M. Jean Michel MARTIN.....	Licencen°27433
Secrétaire du collège	Mme Geneviève VILLARD.....	Licencen°12778
Directeur de Course	M. Christophe ORTIZ	Licence ...n° 49986
Directeurs de Course Adjoints	M. Gabriel GIANOLIO	Licence ..n° 7760
Directeur de Course Adjoint à l'Arrivée	M. Frédéric DUMAS	Licence n° 11716
Directeur de Course Adjoint aux Parcs Concurrents	M. Pascal FAIVRE	Licence n° 18024
Directeur de Course adjoint à la sécurité	M. Michel LEONATE	Licence ..n° 44386
Commissaire Technique responsable	M. Serge PEGOLOTTI	Licence ..n° 6047
Commissaires Techniques adjoints	M. Marc CHARBONNEAU	Licence n° 45435
	M. Marc BACHOFFNER	Licence ..n°232414
	M. Emile TENA	Licence ..n°124058
	M. Denis DERCHE	Licence ..n° 33547
Médecin responsable	M. Michel WIEDENKELLER	Licence ..n°146242
Chargé de la mise en place des moyens	M. Jean Bernard STIRLING	Licence n° 42318
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M. Serge MISTRI	Licencen° 5945

	M. Bernard DELLENBACH	Licencen°10854
	M. Serge BLONDEL	Licence n° 192216
Chargé de presse	M. Marc HENRY	Licence... n° 47944
Chargé des Commissaires de route	M. Frédéric DUMAS	Licence. n° 188349
Chronométrateurs	M. Philippe FOURNET	Licence n° 204746
	Mme Evelyne HOFFMANN	Licence .n° 252900
	M. Alain SICHLER	Licence .n° 259784
Secrétaire du meeting	Mme Véronique DUPAYS	Licence... n° 30612

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le : 11/09 2024 à minuit.
Publication de la liste des engagés le : 14/09/2024 à minuit
Vérifications administratives le : Vendredi 20/09 de 15h00 à 19h30
Et le : Samedi 21/09 de 8h30 à 10h00
Vérifications techniques le : Vendredi 20/09 de 15h15 à 19h45
Et le : Samedi 21/09 de 8h45 à 10h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le :
..... Samedi 21/09 à 11h15.
Briefing des commissaires le : Samedi 21/09 à 10h30 sur la ligne de départ.
Essais chronométrés (2 montées) le : Samedi 21/09 à partir de 13h30
Briefing des pilotes écrit remis aux vérifications administratives contre émargement.
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le :
..... Samedi 21/09 30 mn après la fin des essais chronométrés.

Course

- 1^{ère} montée le Dimanche 22/09 à partir de 9h00.
- 2^{ème} montée le Dimanche 22/09 à partir de 12h30
- 3^{ème} montée le Dimanche 22/09 à l'issue de la 2^{ème} montée de course.

Podium : le Dimanche 22 septembre à l'issue de la 3^{ème} montée de course.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent.

Remise des prix le 22/09 à 19h00.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 le : Vendredi 20/09 à 15h00.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Toutes les vérifications auront lieu à la Salle des Fêtes

Vérifications administratives le : Vendredi 20/09 de 15h00 à 19h30.

Et le : Samedi 21/09 de 8h30 à 10h00.

Vérifications techniques le : Vendredi 20/09 de 15h15 à 19h45.

Et le : Samedi 21/09 de 8h45 à 10h15.

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : J.B.M SERVICES

Adresse 29, rue du Haut Koenigsbourg 67220 VILLE

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Dans le cas d'une voiture louée ou prêtée et/ou Double-monte, une attestation du propriétaire de ladite voiture engagée autorisant l'utilisation en compétition pour le conducteur nominative à cette épreuve sera demandée.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 21/09 à 10h15.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Les heures de convocation pourront être consultées sur le site : www.finalecoursedecoteesteige.fr

Pesage des voitures libre ou obligatoire : 4, Rue des Jardiniers à STEIGE (espace distillerie)
les 21 et 22 septembre pendant les vérifications et durant les essais et les manches de courses)

Nota : pendant les essais, la balance devra se trouver au même endroit que pendant la course.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS :

Les bulletins d'engagements et règlements seront directement adressés à la ligue Grand Est via le site internet (<https://inscriptions.ffsa.org>) :

- A compter du **22 aout 2024** les pilotes qualifiés **seront informés par mail et** devront s'inscrire sur le site de la FFSA (<https://inscriptions.ffsa.org>) et envoyer en ligne leur bulletin d'engagement **avant le mercredi 4 septembre minuit.** (Date limite des engagements concernant les pilotes qualifiés).
- Au-delà de cette date, les pilotes qualifiés qui n'auront pas envoyé leur bulletin d'engagement seront remplacés par les pilotes suppléants qui devront, à leur tour, s'inscrire sur le site de la FFSA (<https://inscriptions.ffsa.org>) et envoyer en ligne leur bulletin d'engagement **avant le mercredi 11 septembre minuit** (Date de clôture des engagements).

Le règlement sera téléchargeable sur le site de l'A.S.A. ALSACE, [http:// www.asa-alsace.fr](http://www.asa-alsace.fr)

Les droits d'engagement sont fixés à 380 €, réduits à 190 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côte.

Les doubles montes sont autorisées (A condition que les deux pilotes soient qualifiés).

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) en cours..... (sera communiqué par additif)

Publicité optionnelle en cours (sera communiqué par additif)

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de STEIGE a le parcours suivant :

- Départ RD 424 Village
- Arrivée RD 424 P.K 3.0

La course se déroulera en 3 montées obligatoires.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3.1 du règlement de la Finale de la Coupe de France de la Montagne

Pente moyenne 5%

Longueur du parcours 3 kms

Modalités de retour au départ : Par la route de course en convoi sous les ordres de la Direction de Course

Parc de départ : RD 424 Village de Steige

Parc d'arrivée : RD 424 300 mètres après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera en convoi

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : RD 424 rue principale et la ligne de départ.

Les concurrents devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet avant le départ **au plus tard 10 minutes** avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de la manche.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les parcs concurrents seront situés dans le village de STEIGE (cf Plan).

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 12h00 le 20/09 2024.

Les remorques devront être garées aux parkings prévus à cet effet.

6.6P. PARC FERME FINAL

A l'issue de la dernière montée, les voitures seront considérées en parc fermé (sous peine de disqualification d'office) dans leur parc concurrent respectif pendant 30 minutes à compter de l'heure d'affichage pour tous les concurrents classés.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : salle des fêtes de Steige
- pendant les essais et la course au parc départ salle des fêtes de Steige
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée salle des fêtes de Steige
- sur l'application SPORTITY

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une (ou des) permanences (s) se tiendra (ont) :

Ligne de départ durant l'épreuve.

Téléphone permanence n° 06.72.96.08.42

Centre de secours le plus proche :

Lieu : VILLE Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Le briefing écrit, distribué lors des vérifications administratives, contre émargement du PILOTE, fait office de briefing oral.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

Préciser la procédure de départ : aux feux tricolores.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Le règlement de la Finale sera conforme au règlement standard des courses de côte, sauf en ce qui concerne les points suivants, spécifiques à la Finale donc ▼

7.4. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

~~Echauffement des pneumatiques par déplacement de la voiture est interdit.~~

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Les classements suivants seront établis :

- un classement Série B
- un classement Série A
- un classement général tous groupes confondus
- un classement par groupe

- un classement par classe
- un classement féminin
- un classement jeune de moins de 25ans

Le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « vainqueur de la Coupe de France de la Montagne 2024 groupe ». Le titre ne sera officiel qu'après l'approbation du classement par la FFSA.

COURSE :

Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure montée.

CHALLENGE DES LIGUES :

Le classement sera effectué en retenant les classements des trois premiers pilotes classés de chaque Ligue lors de la Finale. Les éventuels ex aequo seront départagés par le classement du 4^{ème} de leur ligue.

ARTICLE 10P. PRIX

Il est prévu une récompense pour au moins 3 commissaires désignés par un DC adjoint.

La seule dotation financière est établie comme suit :

150 euros à chaque 1^{er} de classe, quel que soit le nombre de concurrents classés.

150 euros à la 1^{ère} féminine.

150 euros au 1^{er} jeune.

Tous les participants recevront un trophée.

Remise des prix le 22/09 2024 à 19h00 à la salle des fêtes de Steige.